



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL7-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 34 et 35  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

### **7- CCAS – RÉALISATION D'UN EMPRUNT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le CCAS va construire des locaux afin de rendre plus accessibles les services de l'action sociale du CCAS des Herbiers et du CIAS du Pays des Herbiers comme le point d'appui sénior, l'accès aux logements sociaux, demandes d'aides sociales, conseiller numérique.... Un espace sera également dédié aux associations à vocation sociale souhaitant mettre en place des permanences aux Herbiers : comme SOS femmes Vendée, ou le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. Ces locaux permettront aussi aux services ressources du CCAS, du CIAS d'avoir des espaces de travail adaptés (services des ressources humaines, services financiers et juridique, directions, service santé).

Pour ce projet de construction de bureaux, le CCAS des Herbiers a besoin d'un financement par emprunt.

L'opération est estimée à 1 820 400 € TTC et s'équilibre de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Maîtrise d'œuvre	125 000,00 €	Subvention ville des Herbiers	232 510,00 €
Travaux	1 200 000,00 €	Financement Communauté de Communes des Herbiers	542 524,00 €
Révisions de prix et frais divers	150 000,00 €	FCTVA	269 366,00 €
Mobilier	42 000,00 €	Emprunt	776 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 517 000,00 €</b>		
TVA	303 400,00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 820 400,00 €</b>		<b>1 820 400,00 €</b>

Conformément à l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux emprunts des CCAS,  
 Vu le budget 2024,  
 Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 27 novembre 2024,  
 Vu le rapport de Magali LOISEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- émet un avis favorable sur le plan de financement présenté ci-dessus,
- accorde une subvention d'équipement au CCAS de 232 510 €,
- autorise le CCAS à contracter un prêt long terme auprès de la Banque Postale, aux conditions suivantes :
  - Montant : 776 000 €
  - Durée : 20 ans et 4 mois (dont 3 mois de phase de mobilisation)
  - Taux fixe de 3.35 %
  - Amortissement constant
  - Commission d'engagement : 0.05% du montant du contrat du prêt.
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à signer tout document se rapportant à cette délibération

Laurence MARTINEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



*Transmis en Préfecture le :* 13 DEC. 2024  
*Publié électroniquement le :* 13 DEC. 2024  
*Notifié le :*